



## INSCRIPTION 2024/2025

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Nom/Prénom du représentant légal (pour les mineurs) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_

Je déclare m'inscrire au **COURS DE JAPONAIS** de niveau « **DÉBUTANT COMPLET** » ayant lieu les **SAMEDIS MATIN de 10h15 à 11h45** à l'adresse suivante :

WHAT THE FOOD  
Restaurant / Salon de thé fusion franco-japonais  
4 rue Gambetta - 57000 Metz



selon les modalités choisies ci-après (à cocher) :

**1<sup>er</sup> semestre**  
Du 21/09/2024 au 08/02/2025  
16 cours de 1h30 = 24h de cours  
**360 € \***  
Règlement :  
 par virement (en 1 fois)  
 en espèces (en 1 fois)  
 par chèque(s)  
    ○ 1 chèque de 360 €  
    ○ 2 chèques de 180 €  
    ○ 3 chèques de 120 €  
    ○ 6 chèques de 60 €  
1<sup>er</sup> chèque encaissé en septembre, les autres au début des mois suivants.

**2<sup>e</sup> semestre**  
Du 01/03/2025 au 28/06/2025  
16 cours de 1h30 = 24h de cours  
**360 € \***  
Règlement :  
 par virement (en 1 fois)  
 en espèces (en 1 fois)  
 par chèque(s)  
    ○ 1 chèque de 360 €  
    ○ 2 chèques de 180 €  
    ○ 3 chèques de 120 €  
    ○ 6 chèques de 60 €  
1<sup>er</sup> chèque encaissé en février, les autres au début des mois suivants.

**Année entière**  
Du 21/09/2024 au 28/06/2025  
32 cours de 1h30 = 48h de cours  
**700 € \*** (au lieu de 720€)  
Règlement :  
 par virement (en 1 fois)  
 en espèces (en 1 fois)  
 par chèque(s)  
    ○ 1 chèque de 700 €  
    ○ 2 chèques de 350 €  
    ○ 4 chèques de 175 €  
    ○ 6 chèques de 100 €  
    ○ 10 chèques de 70 €  
1<sup>er</sup> chèque encaissé en septembre, les autres au début des mois suivants.

\* Prévoir en supplément une consommation pendant ou après chaque cours. (Sur place ou à emporter)

En signant ce formulaire, j'atteste avoir lu et approuvé les « **Termes et conditions du contrat de prestation** » figurant au dos.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Signature :

## TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE PRESTATION

### CONCLUT ENTRE :

#### D'une part,

**Caroline Yumi Becquet « Cours de japonais - Metz »**, dont le siège social est situé au **4 rue du général Pougin, 57950 MONTIGNY-LES-METZ**, immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissement sous le N° **SIRET : 830 567 509 00013**, représenté par Caroline Becquet en sa qualité de dirigeante,  
Ci-après dénommée « **le Prestataire** ».

#### Et, d'autre part,

La personne signataire dont les noms, prénoms et coordonnées ont été inscrites sur la fiche d'inscription figurant au dos, ci-après dénommée « **le Client** »,

### ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet **un cours de japonais hebdomadaire en groupe de niveau DÉBUTANT COMPLET**, d'une durée de 1h30 le **samedi de 10h15 à 11h45**.

### ARTICLE 2 : Lieu d'exécution du contrat

Le lieu d'exécution de la prestation est fixé à l'adresse suivante :

*WHAT THE FOOD - Restaurant et salon de thé fusion  
franco-japonais  
4 rue Gambetta 57000 Metz*

### ARTICLE 3 : Obligation du prestataire

Le Prestataire s'engage, envers le client, à effectuer la prestation telle que définie à l'article 1 du présent contrat.

Le Prestataire s'engage à fournir son service avec diligence, conformément aux usages professionnels de son activité. Il ne contracte, en outre, qu'une obligation de moyens.

### ARTICLE 4 : Obligation du client

Le Client s'engage à collaborer pleinement avec le prestataire en vue du bon déroulement des prestations.

Le Client s'engage à payer le prix de la prestation pour un montant et dans les délais prévus dans la fiche d'inscription au dos.

### ARTICLE 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période choisie au dos par le client, à savoir, le 1<sup>er</sup> semestre, le 2<sup>e</sup> semestre, ou l'année entière.

### ARTICLE 6 : Prix et paiement de la prestation

Le prix indiqué comprend la totalité de la prestation, et s'exprime sans la TVA. (TVA non applicable, art. 293 B du CGI.)

Il a été établi comme suit : 360 euros pour une inscription par trimestre ou 700 euros pour une inscription sur l'année.

Le paiement de la prestation s'effectue, au choix du Client (et indiqué sur le fiche d'inscription au dos), par le moyen de paiement suivant :

- Par chèque(s), en une ou plusieurs fois, à l'ordre de Caroline Becquet, mentionnant au dos au crayon le nom et prénom de l'apprenant ;
- En espèces, en une seule fois, et remis en main propre au Prestataire sur rendez-vous ;
- Par virement SEPA, en une seule fois, sur le compte dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous.

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - METZ ST LOUIS

IBAN FR76 1470 7000 3531 9199 9012 219

BIC CCBPFRPPMTZ

Le Prestataire émettra une **facture acquittée sur demande**.

### ARTICLE 7 : Absence du Prestataire

En cas d'absence du Prestataire, une nouvelle date de cours sera ajoutée en remplacement.

### ARTICLE 8 : Absence du Client

Toute absence du Client sera considérée comme la responsabilité de celui-ci et ne pourra en aucun cas donner lieu à un quelconque remboursement.

Le contenu de cours ainsi que les exercices à faire lui seront néanmoins envoyés par email afin que celui-ci puisse être à niveau pour le cours suivant.

### ARTICLE 9 : Résiliation du contrat

Le Client pourra résilier à tout instant le présent contrat, sans pouvoir néanmoins prétendre un à quelconque remboursement.

En cas de résiliation du présent contrat par le Prestataire sans cause incombant de la responsabilité du Client, le Client se verra alors rembourser au prorata des cours non réalisés.

### ARTICLE 10 : Confidentialité

Le Client accepte de considérer comme confidentiel tout document de cours qui lui aura été remis par le prestataire. Il s'engage à ne pas exploiter, pour son compte ou celui d'un tiers, directement ou indirectement, ces documents et informations. **L'engagement de confidentialité** est valable pendant toute la durée d'exécution du présent contrat et pendant 5 ans suivant la fin de celui-ci.

### ARTICLE 11 : Interprétation du contrat

Le présent contrat et son annexe contiennent tous les engagements des parties, et les correspondances, offres ou propositions antérieures à la signature des présentes, sont considérées comme non-avenues.

ANNEXE : Le calendrier des dates de cours prévues sur l'année.



**CALENDRIER 2024/2025**  
**des COURS DE JAPONAIS « DEBUTANT COMPLET »**  
**les samedis matins de 10h15 à 11h45**  
**à WHAT THE FOOD - 4 rue Gambetta 57000 Metz**

<b>1<sup>er</sup> SEMESTRE</b>
21/09/2024
28/09/2024
05/10/2024
19/10/2024
09/11/2024
16/11/2024
23/11/2024
30/11/2024
07/12/2024
14/12/2024
21/12/2024
11/01/2025
18/01/2025
25/01/2025
01/02/2025
08/02/2025

<b>2<sup>e</sup> SEMESTRE</b>
01/03/2025
08/03/2025
15/03/2025
22/03/2025
29/03/2025
05/04/2025
26/04/2025
03/05/2025
10/05/2025
17/05/2025
24/05/2025
31/05/2025
07/06/2025
14/06/2025
21/06/2025
28/06/2025

contact@coursdejaponais-metz.com  
06 61 50 26 60